

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2019

COÛT DU FONCIER ET OFFRE DE LOGEMENTS - (N° 2434)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 29

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 7

À la première phrase de l'alinéa 5, substituer au mot :

« est »

les mots :

« peut être ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

À l'heure où nos collectivités territoriales demandent moins de contraintes administratives, ce sous-amendement vise à ne pas rendre obligatoire le compte rendu annuel pour toutes les communes. Il conviendrait de tenir compte de la taille des communes pour ne pas imposer à toutes des contraintes inadaptées.